



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bar-le-Duc, le 22 janvier 2024

LEVÉE DU NIVEAU 1 DE VIGILANCE EN PÉRIODE DE GRAND FROID EN MEUSE – RETOUR AU NIVEAU DE VEILLE SAISONNIÈRE (0)

Compte tenu des températures plus douces de ces prochains jours, Xavier DELARUE, Préfet de la Meuse a décidé de lever le niveau 1 de vigilance du plan départemental d'urgence hivernale.

Dans cette période, chacun est appelé à adopter une vigilance renforcée auprès des personnes vulnérables et des sans-abris. Toute personne identifiée comme telle doit impérativement être signalée ou appeler **le 115, numéro d'urgence sociale**.

Ce numéro d'appel d'urgence sociale est activé 24 heures sur 24. L'appel au 115 est gratuit et permet d'orienter de façon immédiate les personnes en difficulté vers une structure d'hébergement.

Dans le cadre de la vigilance saisonnière hivernale, les différents services impliqués dans le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion en période hivernale ont été informés et sont mobilisés pour accompagner les personnes à la rue sans solution d'hébergement. Il leur est demandé d'être vigilants à l'égard des personnes sans abri ou en situation précaire, en particulier ceux qui ne sollicitent pas spontanément d'hébergement lors des périodes de froid extrême. Le dispositif d'hébergement pérenne est de **380 places** dont 186 places d'hébergement d'urgence gérées par des professionnels de l'hébergement.

Trois niveaux de vigilance sont susceptibles d'être déclenchés par le Préfet entre le 1^{er} novembre 2023 et le 31 mars 2024 :

- Niveau 1 (jaune) : températures comprises entre – 5°C et – 10°C ;
- Niveau 2 (orange) : températures comprises entre – 10°C et – 18°C ;
- Niveau 3 (rouge) : températures inférieures à – 18°C.

Le niveau de vigilance sera revu en fonction de l'évolution des températures.

Nonobstant ce radoucissement, les acteurs de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion restent attentifs et mobilisés pour la prise en charge des personnes vulnérables à travers les dispositifs mis en œuvre et renforcés depuis le 1^{er} novembre 2023 tels que l'extension des horaires de maraudes ou d'accueil de jour dans le cadre du niveau de veille saisonnière.

Contact presse

Cabinet du Préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tél. : 03.29.77.55.60 | 03.29.77.58.67

Courriel : pref-communication@meuse.gouv.fr

40, Rue du Bourg
55 000 Bar-le-Duc